

Initiatives ministérielles

Je prétends que la majorité des Canadiens souhaiteraient qu'il y réponde: Pourquoi refuse-t-il de nommer un médiateur? Si le médiateur prend une décision qui déplaît au gouvernement, il pourra faire comme bon lui semble à ce moment-là. Selon moi, le gouvernement refuse de nommer un médiateur, car il sait qu'il va perdre. Il n'ignore pas qu'en fonction des faits que nous présentons dans cette enceinte et aux Canadiens, il est manifeste que le gouvernement ne traite pas les fonctionnaires comme il le devrait.

M. Loiselle: Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur certains points mentionnés par le député d'Ottawa-Centre.

J'avoue que certaines de ses déclarations m'étonnent. Puisqu'il vient d'Ottawa-Centre, je l'aurais cru plus au courant de la réalité de la fonction publique. Il a déclaré que 13 000 employés avaient perdu leur emploi. C'est faux. Nous avons supprimé des postes, mais nous avons bien fait en sorte de trouver d'autres postes aux employés touchés. Nous nous sommes servis de la compression naturelle des effectifs. Il est très rare que des fonctionnaires quittent la fonction publique contre leur gré.

• (1730)

J'avance un chiffre. Avec 225 000 employés, nous sommes l'un des employeurs les plus importants au pays. De 1986 à aujourd'hui, je crois qu'il y a environ 1 500 personnes qui ont dû quitter la fonction publique contre leur gré. Je ne crois pas que vous puissiez trouver meilleure sécurité d'emploi.

Le député devrait réfléchir à deux fois avant de dire que nous ne nous soucions pas de la sécurité d'emploi. Nous nous en soucions.

Le député a parlé de la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il a indiqué que, de l'avis de la Commission, nous avons négocié de mauvaise foi. En toute justice, je lui demanderais de poser la question à M. Ian Deans, président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

L'article 51 porte sur deux éléments: la «bonne foi» et «tout effort raisonnable». Le syndicat a posé les deux questions à la Commission, et celle-ci a statué que nous n'avions pas fait tout effort raisonnable. Cependant, elle n'a pas déclaré que nous avions agi de mauvaise foi.

Nous avons fait d'autres efforts: la semaine dernière, nous nous sommes réunis 35 fois avec le syndicat. Nous lui avons présenté des offres qu'il n'a même pas étudiées. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions poursuivre les pourparlers.

Il nous a donné des chiffres sur le secteur privé. Les fonctionnaires du Canada aimeraient-ils connaître le même sort que les milliers de Canadiens qui, durant la récession, ont perdu leur emploi et ont dû rouvrir leurs conventions collectives pour préserver la compétitivité de leurs compagnies et tenter de survivre à la récession?

Nous avons été très justes. Évidemment, zéro pour cent, ce n'est pas ce qu'ils méritent, mais c'est ce que nous pouvons nous permettre de leur offrir pour l'instant et cela prouve aussi que nous sommes inquiets de ce qui se passe dans l'ensemble du pays.

Comme vous dites qu'en 1981, des règlements du secteur privé accordaient des augmentations de 5,5 p. 100, les centaines de milliers de Canadiens qui ont trouvé le règlement—they étaient 146 000 au cours des deux premiers mois—auraient donc aimé avoir une offre de zéro pour cent.

C'est dans ce contexte qu'il a dit que si nous continuons ainsi nous aurons besoin de plus de fonctionnaires. Devrions-nous augmenter les impôts, accroître le déficit et emprunter de l'argent. Les sociétés qui se trouvent dans une telle situation ferment leurs portes parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de continuer. Nous, nous continuons parce que nous sommes un gouvernement, mais nous ne pouvons pas exagérer. Nous devons veiller soigneusement à ne pas dépasser une certaine capacité. Autrement, nous mettrions en jeu notre propre capacité de maintenir une fonction publique efficace et forte.

Qu'il nous suffise de nous rappeler que l'année prochaine les seuls intérêts sur notre dette s'élèveront à 41 milliards de dollars. C'est de l'argent que nous n'avons pas, qu'on ne peut utiliser pour payer des salaires ou offrir des services aux Canadiens. Nous pourrions faire passer ce montant à 43 milliards. Pour chaque dollar que nous recevons, un montant de 35c. va au service de la dette. Nous pouvons le laisser monter à 50c. ou à 53c., mais qu'arriverait-il alors à la fonction publique?

Nous devons donc faire la part des choses. Lorsque nous avons établi le budget, nous avons senti qu'en ces temps de récession, il nous fallait regarder loin, nous assurer d'envoyer les bons signaux et prendre des déci-